



Attestation de déplacement

pour assurer l'entretien physique des poneys et chevaux

Le protocole validé le 10 novembre 2020 en réunion interministérielle pour la gestion du bien-être des équidés dans les établissements équestres pendant le confinement prévoit d'organiser la venue, maîtrisée et tracée, de certains propriétaires et cavaliers des poney clubs et centres équestres dans leur structure équestre afin d'assurer l'entretien physique des poneys et chevaux.

La présente attestation a été établie sur la base des besoins exprimés par le poney-club ou centre équestre via la plateforme informatique FFE permettant d'organiser et d'assurer la traçabilité des cavaliers et des sorties des équidés.

Elle doit être accompagnée de l'attestation de déplacement dérogatoire officielle, en cochant le motif 2. « Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé. »

L'Etablissement équestre : Epinette de Boisemont
32 rue de vauréal
95000 Boisemont

Déclare accueillir le cavalier FFE : Nom :
Prénom :
N° Licence :

Attestation éditée le : _____ Date : _____
Heure : _____

Pour le centre équestre
Philippe Roederer, gérant

Signature cavalier